

FICHE DE POSTE

DIRECTION / SERVICE : Direction de l'éducation et de l'enfance

INTITULE DU POSTE : Auxiliaire de puériculture

CADRE STATUTAIRE : catégorie B, filière Médico-sociale

REGIME INDEMNITAIRE : groupe 6 + Bonus attractivité 111€ tit / 125 nt

NBI (*uniquement pour un agent titulaire sinon sujétion « compensation NBI »*) : non

SUJETIONS :

- ☐ Travail en extérieur
- ☐ Travail dimanche et jours fériés
- ☐ Horaires alternés
- ☐ Manipulation de fonds
- ☐ Veille technique et itinérance
- ☐ Compensation NBI
- ☐ Sujétion technique spécifique
- ☐ Sujétion de projet éducatif périscolaire spécifique
- ☐ Opération d'exhumation

CONDITIONS D'EXERCICE :

Temps de travail hebdomadaire : ☐ 35 h ☒ 37h30 ☐ Annualisé ☐ Temps non complet
les horaires de prises de postes s'échelonnent de 7h30 à 10h30 et de fin de service de 16h à 19h .

- Le / la candidat.e devra fournir, lors du dépôt de sa candidature, une **attestation d'honorabilité** conforme à la réglementation. Aucune candidature ne sera étudiée sans ce document.
- Port des EPI : ☐ oui ☒ non
- Formation(s) sécurité obligatoire(s) : ☒ oui ☐ non
Si oui préciser la/les formation(s) :
Sécurité incendie;
Gestes d'urgence au premier secours

DEFINITION DU METIER :

Organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

ACTIVITES TECHNIQUES :

- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement
- Prise en charge d'enfants porteur de handicap(s)

- Participation à l'accueil et à la formation des stagiaires
- Accompagnement des enfants dans leur rythme de vie
- Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité

ACTIVITES SPECIFIQUES :

- Tenue des émargements
- Classement des fiches de transmission

SAVOIR-FAIRE (COMPETENCES) :

- Identifier et respecter les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de chaque enfant dans son individualité
- Favoriser la socialisation du jeune enfant
- Établir une relation de confiance avec les parents
- Contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant, alerter les parents et les services compétents
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux, etc.) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants dans le respect du projet d'établissement
- Assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
- Réaliser les soins courants d'hygiène de l'enfant dans le respect de son intimité
- Aider l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes (autonomie vestimentaire, alimentaire, motrice, sphinctérienne, etc.)
- Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure
- Élaborer des projets d'activités en lien avec les projets pédagogiques

SAVOIRS (CONNAISSANCES) :

- Notions d'ergonomie spécifiques aux lieux d'accueil du jeune enfant
- Notions de psychologie infantile
- Principes d'hygiène corporelle
- Règles de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant
- Techniques artistiques, manuelles, ludiques
- Notions de psychologie de l'enfant
- Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 3 ans
- Projets éducatifs parentaux
- Notions de physiologie et psychomotricité
- Connaissance des maladies infantiles et signaux d'alerte
- Règles et consignes de sécurité et d'hygiène

SAVOIRS ÊTRE (QUALITES) :

- Sens des relations humaines
- Avoir l'esprit d'équipe
- Sens de la pédagogie
- Faire preuve de diplomatie et de discrétion

- Sens des responsabilités

Les informations contenues dans ce document présentent un caractère indicatif et non exhaustif. Toute modification du volume des missions et des activités s'effectue en fonction des besoins et de l'intérêt du service, ainsi que dans le respect des missions du cadre d'emploi de l'agent.e, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agent.e.s publi.c.que.s.